

Image not found or type unknown



Partage d'un caveau en cas de divorce

Par **dupond**, le **13/06/2008** à **11:38**

Je suis en train de divorcer. Nous avons acheté un caveau en commun dans lequel repose notre fils. Aurai-je le droit de reposer auprès de mon fils? Mon ex- mari pourrait-il s'y oppose?

Merci d'avance pour vos réponses.